



N° 111 - Octobre 2011

CPPAP N° 1015 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELINE

Tél: 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr

Site Internet : <http://pagesperso-orange.fr/udfo35>

Imprimé au siège de l'Union Départementale
des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Prix : 0,3€

Dispensé de timbrage

RENNES C.T.C.

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Une AG exceptionnelle ! Une UD mobilisée!

De mémoire de syndicaliste FO d'Ille-et-Vilaine, nous n'avions jamais vu une salle aussi remplie que ce 23 septembre pour une Assemblée Générale de rentrée. Même chose pour le déplacement à Nantes lors du meeting de rentrée de l'UD de Loire-Atlantique avec Jean-Claude Mailly le 13 septembre devant 1200 militants. Idem pour les stages de formation où nous sommes presque obligés de refuser du monde. Idem enfin pour nombre de camarades qui viennent spontanément se mettre à disposition de l'organisation, qui pour faire de l'archivage, de la saisie, du collage, des tirages ou de la diffusion, qui pour tout simplement donner un coup de main.

En cette période de crise, où les uns nous expliquent qu'il va falloir encore davantage se serrer la ceinture et les autres veulent nous entraîner une fois de plus dans les défilés et journées d'action sans lendemain, c'est plutôt bon signe dans ce cadre de confusion et de manipulation organisées de voir que l'organisation syndicale indépendante est mobilisée. et ne répond pas aux sirènes de l'Union Sacrée.

Pour nous, l'action syndicale ne consiste pas à tenter de regrouper sans véritables mots d'ordre, ni slogan, ni revendication, toutes les organisations qui d'une manière ou d'une autre accepteront de maîtriser les déficits, de réduire la dette, bref de faire payer la note aux travailleurs.

Pour nous, l'action syndicale consiste à élaborer collectivement les revendications, à les déposer, à négocier quand c'est possible et à agir quand il le faut. C'est ce que font en ce moment même nos camarades du transport de voyageurs, c'est ce qu'ont fait encore récemment nos camarades hospitaliers, c'est ce que disent clairement les candidats aux élections professionnelles du 20 octobre prochain. Élections où toutes nos listes sont déposées (plus de 300 candidats en Ille-et-Vilaine) avec une orientation revendicative totalement indépendante.

Et les revendications ne manquent pas. Elles tournent quasiment toutes autour des salaires, des retraites et de l'emploi tellement tout est lié par le fait que les classes privilégiées veulent faire payer aux classes exploitées leurs frasques financières. Alors crise ou pas, règle d'or (qui a du plomb dans l'aile) ou pas, il va bien falloir, à un moment ou un autre, engager le bras de fer pour obtenir satisfaction.

Il semble que le vent d'automne des printemps Tunisien, Egyptien et Lybien pourrait atteindre la Grèce, l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et même la Belgique où des grèves commencent parallèlement à la faillite de la banque Dexia...

Alors, comme le disait une intervenante lors de l'AG, il va falloir :

« Transformer la colère en force sociale avec Force Ouvrière ».

Rennes, le 5 octobre 2011, Joël JOSSELINE, Secrétaire Général

Chacun connaît dans sa famille, ses amis, son voisinage, un fonctionnaire, un postier ou un hospitalier concerné par les élections du 20 octobre. Chacun peut donc contribuer au succès des listes FO...

Du 13 au 20 octobre, votez et faites voter Force Ouvrière !

16ème GA 2ème Rmat. Action Sociale ADAPEI ADS.

Sommaire

Page 1 : Editorial

Page 2 et 3 :

AG de rentrée

150 militants

déterminés.

Page 4 :

Echos de l'AG

Rubrique juridique

Pages 5 :

En direct

de nos syndicats :

Transports

Hôpital

Pages 6 :

Crise de la dette,

règle d'or, austerité

Pages 7 :

Elections du 20 octobre

Page 8 :

Communiqué

sur le forfait justice

Le dessin de Patoche

Stages 2011 et AFOC

Il nous a quittés.

Dernière minute : Nous avons appris le décès de Julien TREGARO. Hommage lui sera rendu dans notre prochain n°.

La citation du mois :

« Aie le courage de te servir de ton propre entendement. »

Emmanuel KANT

(1724-1804)

Assemblée Générale de rentrée...

Résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de rentrée

Vendredi 23 septembre 2011

Combattre toute austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

Effondrements boursiers successifs, déficits et endettement considérable des Etats, difficultés financières des banques, la crise actuelle n'est pas une simple crise financière, c'est une crise généralisée du système capitaliste mondial. Les gouvernements et le patronat répètent qu'il faudra bien payer la dette. Les salariés subissent un véritable matraquage.

Les salariés ont déjà commencé à payer. Les salaires sont bloqués. La rentrée scolaire marquée par 16 000 suppressions de postes voit les conditions d'enseignement considérablement dégradées avec souvent plus de 30 élèves par classe de la maternelle au collège, plus de 36 en seconde en lycée. L'annonce du chômage partiel à PSA la Janais indique que de nouveaux licenciements, confirmés par la direction aujourd'hui, se préparent dans le groupe, entraînant les sous traitant. A la Barre Thomas, les délocalisations menacent de nombreux emplois. La confédération estime à 500 000 le nombre d'emplois supprimés dans l'ensemble des services publics de 2007 à 2013. La protection sociale est mise à mal, les retraites sont attaquées.

L'Assemblée Générale affirme clairement : Les salariés, les chômeurs, les malades, les retraités ne sont pas responsables de la crise. La dette n'est pas la leur, ce n'est pas à eux de payer. Productivité et rendements financiers sont les maîtres mots des donneurs d'ordre.

Tout le monde a entendu l'appel à l'unité nationale lancé par le gouvernement lors du lancement du plan d'austérité. Pour l'Assemblée Générale de l'UDFO 35, il est hors de question d'y répondre. Pas un poste de travail, pas un lit d'hôpital, pas une classe, pas une seule privatisation pour rembourser les spéculateurs !

Reprenant la déclaration de Jean-Claude Mailly, Secrétaire Général de la Confédération, au meeting de Nantes : « *Ni austérité de droite, ni austérité de gauche, ni austérité syndicale* », l'Union Départementale des syndicats FO d'Ille-et-Vilaine refuse l'Union Sacrée et appelle à revendiquer et agir !

Règle d'or

Le gouvernement a l'intention d'inscrire dans la constitution, sur décision du sommet européen d'août 2011, « la règle d'or », c'est-à-dire l'interdiction des déficits publics. Si cette proposition était adoptée, tous les budgets devraient être équilibrés, donc les dépenses réduites dans des proportions importantes. De fait, la constitutionnalisation de l'équilibre budgétaire empêcherait toute revendication syndicale, puisque toute dépense non budgétée deviendrait inconstitutionnelle donc interdite.

L'Assemblée Générale soutient la proposition du Secrétaire Général de la Confédération : si l'instauration de cette règle d'or était soumise à référendum, il faudrait appeler à voter contre.

Pour Force Ouvrière, la seule règle d'or qui vaille c'est la revendication.

Salaires, retraites et pensions

Le pouvoir d'achat des salariés n'a cessé de baisser.

En 2001 l'heure de SMIC était de 6,67 €, en 2011 l'heure de SMIC est de 9,00 €

En 2001, avec une heure de SMIC nous pouvions acheter environ 15 baguettes de pain à 0,46 €. En 2011, nous ne pouvons acheter que 10 baguettes de pain à 0,90 €.

En 2001, nous pouvions acheter environ 8 litres de gasoil à 0,80 € le litre. En 2011, nous ne pouvons plus acheter que 6 litres de gasoil à 1,30 € le litre.

En 2001, nous pouvions acheter environ 33 litres de lait à 0,20 € le litre. En 2011, nous ne pouvons plus acheter que 16 litres de lait à 0,56 € le litre.

En 2001, nous pouvions acheter environ 29 kg de pommes de terre à 0,23 € le kilo. En 2011, nous ne pouvons plus acheter que 7,8 Kg de pommes de terre à 1,15 € le kilo.



La question se pose pour tous les salariés et retraités, ceux du privé comme ceux du public dont les salaires ont perdu 10 % du pouvoir d'achat depuis 2000.

150 militants déterminés !

Pour Force Ouvrière, la priorité c'est l'augmentation générale des salaires, l'urgence sur les salaires passe inévitablement par une hausse du SMIC pour impulser des négociations salariales dans les entreprises et dans les branches.

Force Ouvrière demande l'alignement de la hausse des retraites sur le revenu des actifs et ne supporte plus les attaques dont sont victimes les retraités alors que l'imposition sur la fortune a baissé de 20 à 60 %.

***L'UD FO revendique 200 € net pour tous au minimum,
ce qui porterait le SMIC à 80% du salaire médian.***

Emploi, Révision Générale des Politiques Publiques, Statuts et conditions de travail,

La crise qui touche les banques commence à frapper les entreprises avec de nouvelles menaces de licenciements. Le gouvernement est engagé dans une politique de démantèlement des services publics (RGPP) en supprimant massivement les postes, en remplaçant les personnels titulaires par des contractuels, augmentant largement la précarité des salariés et aboutissant à la privatisation.

Force Ouvrière dénonce les politiques d'austérité menées par les entreprises du privé comme du public, dans les fonctions publiques commanditées par l'Etat, visant à la destruction des emplois donc à la dégradation des conditions de travail menant souvent au suicide.

FORCE OUVRIERE exige l'annulation de la RGPP, l'arrêt immédiat de la destruction de la fonction publique, des services publics (éducation nationale, collectivités locales, police, la Poste) et missions de services publics (action sociale,...) et le rétablissement des emplois supprimés.

- Arrêt de la RGPP ! rétablissement de tous les postes et services supprimés !
- Le maintien de tous les emplois, c'est imposer l'interdiction des licenciements, plus aucune délocalisation, aucune fermeture d'usine, d'établissement, de service ou d'administration!
- Maintien de tous les emplois à la Janais, à la Barre Thomas
- Défense des statuts.

L'Assemblée Générale a tiré les leçons de la mobilisation sur

les retraites. En refusant de se prononcer pour le retrait du projet de loi sur les retraites « l'intersyndicale CGT, CFDT, UNSA, FSU, CFTC » a refusé d'engager la mobilisation pour la grève jusqu'au retrait. En se prononçant aujourd'hui pour la « maîtrise des déficits publics » et pour la « réduction de la dette » l'intersyndicale renonce aux revendications et renouvelle la multiplication des journées « saute mouton » (27 sept , 6 oct, 11 oct)

Ce n'est ni entreprise par entreprise, ni par des journées d'action à répétition, ni par des grèves éparpillées qu'il sera fait échec à la politique du gouvernement. L'Assemblée Générale approuve la proposition faite par l'UD à l'intersyndicale d'un appel interprofessionnel et déterminé à la grève. La force des salariés c'est le nombre !

Pas un poste de travail, pas un lit d'hôpital, pas une classe, pas une seule privatisation, pas une délocalisation pour rembourser les spéculateurs et les actionnaires !

« Ni austérité de droite, ni austérité de gauche, ni austérité sociale et intersyndicale ! »

L'Union Départementale refuse l'Union Sacrée et appelle à revendiquer et agir !

L'Assemblée Générale de l'Union Départementale appelle tous ses syndicats, tous ses délégués syndicaux à déposer partout les cahiers de revendications !

Représentativité

Au moment où vont se tenir des élections décisives pour la représentativité dans la fonction publique, l'Assemblée Générale lance un appel à la mobilisation de tous : quel que soit son secteur d'activité, qu'il soit du privé ou du public, chaque syndiqué peut contribuer à construire le vote FO et le renforcer.

Fidèle à ses mandats, à ses principes, l'Union Départementale appelle ses syndicats, ses syndiqués à tout mettre en œuvre pour gagner cette élection comme toutes les élections à venir et affirme que la mobilisation des structures et des militants FO, à tous les niveaux, avec l'aide de la Confédération et des Fédérations, conduira à renforcer la place de Force Ouvrière. L'Union Départementale rappelle son exigence d'abrogation des lois scélérates du 20 août 2008 et d'août 2010 sur la représentativité.

**La dette exigée par les banquiers
n'est pas celle des salariés ni des retraités !**



Echos de l'Assemblée Générale...

Une belle résolution ma foi!
A utiliser pour les élections professionnelles, à mon avis!
à mardi
Bon week end
Yves.

Il y a avait longtemps que je n'avais pas assisté à une AG avec autant de monde sans conflits.

D'ailleurs je peux parler pour eux, Laurence et Stéphane ont été fort impressionnés de la qualité aussi sur le plan de l'organisation comme les interventions faites par les camarades.

Philippe.

Merci à toute "l'équipe" pour l'organisation et la tenue de cette AG : déroulement impeccable, intervenants dans les temps, respect des propositions - la démocratie - Belle AG ; je n'avais pas ressenti ça il y a deux ans (ou trois...)
Mireille.

Il nous a quittés.

Dernière minute : Nous avons appris le décès de Julien TREGARO. Hommage lui sera rendu dans notre prochain n°.



La rubrique juridique

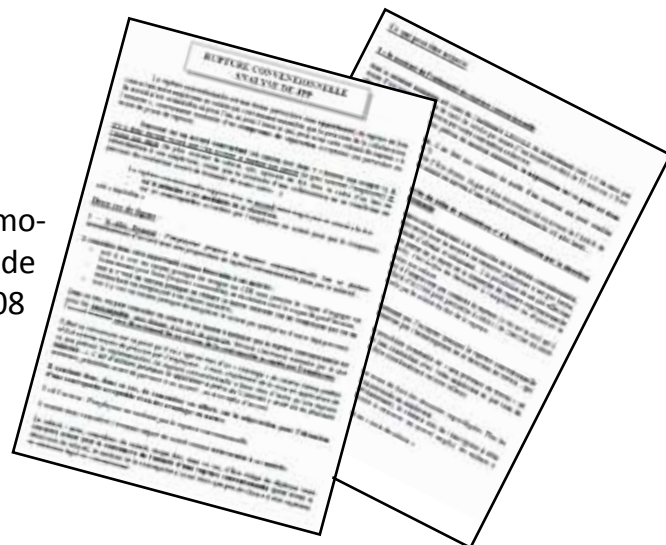
La rupture conventionnelle :

La rupture conventionnelle est instaurée par la loi de modernisation du marché du travail (25 juin 2008) issue de l'Accord National Interprofessionnel du 21 janvier 2008 (signé par FO).

Une notice de deux pages est disponible à l'UD, au sommaire :

- Cas de figure le plus fréquent
- Ce qui peut être négocié
- Le montant de l'indemnité
- Ne pas effectuer tout ou partie du délai de négociation et d'homologation par la Direction du Travail

N'hésitez donc pas à venir la retirer



Contact :

Céline : 02.99.65.36.54
celinecussacfo@orange.fr
ou Jean-Paul : 06.11.22.49.85
jppichoff@libertysurf.fr

En direct de nos syndicats...



Transports de voyageurs : La grève se prépare chez Illevia mais aussi chez Keolis Armor et Keolis Emeraude...

Lors de la réunion du 14 septembre 2011 en présence de la CFDT, à la demande de la Direction d'ILLEVIA, les nouveaux patrons aux ordres du Conseil Général d'Ille et Vilaine nous ont fait part de leur désaccord avec le contenu de nos tracts. Ils ne reflètent pas, selon eux, la réalité. Ils estiment même que nos revendications ne sont pas fondées car il s'agit de cas par cas auxquels ils auraient déjà trouvé des solutions d'amélioration.

Le Directeur d'ILLEVIA propose d'avancer le paiement des additifs sur la paie de septembre. FO est bien conscient que cette proposition d'avance sur salaire est un leurre et n'a que pour but de cacher la perte de rémunération que vont subir les salariés transférés. D'ailleurs, la Direction d'ILLEVIA reconnaît que les salariés transférés vont perdre au moins 200 euros net par mois de rémunération dû à la différence de traitement et d'organisation des additifs. Néanmoins, la Direction s'appuie sur le fait qu'elle respecte l'accord de branche du 7 juillet 2009. Les représentants de la CFDT rappellent également que cela est prévu comme ça dans l'accord national qu'ils ont signé !

FO refuse que le Directeur choisisse unilatéralement qui bénéficiera du 4ème repos à la quatorzaine.

Pour FO l'équité doit être garantie à tous les salariés par la mise en place d'un accord mettant en place ce 4ème repos pour tous.

FO rappelle que les services sont connus depuis bien longtemps maintenant et de ne pas avoir encore calibré les « hauts le pieds » correctement avant la rentrée démontre une certaine incapacité de gestion.

FO dénonce les mensonges et l'absence d'informations produites lors des entretiens individuels. Les salariés n'ont pas eu toutes les bonnes informations pour pouvoir donner un avis éclairé avant la signature de leur avenant. Il est certain dans le cas contraire que de nombreux salariés auraient refusé leur transfert.



Hospitaliers de Rennes : Le Tribunal Administratif a tranché : pas de STOG (service du travail obligatoire gratuit) au CHU

Une nouvelle fois le Tribunal administratif de Rennes vient de donner raison à FO en déclarant illégale la décision du CHU de Rennes en date du 6 mars 2008 qui imposait que « seuls les temps supplémentaires à ¼ d'heure puissent faire l'objet d'une prise en compte ».

Quelles conséquences à l'avenir pour chaque agent ?

1 – Tout dépassement du temps de travail journalier effectif constaté (entre l'arrivée dans le service et le départ du service), quelle qu'en soit la durée, constitue du temps de travail effectif et, à ce titre, ouvre droit à rémunération supplémentaire ou récupération.

2 – Il incombe à la direction du CHU de mettre en place un système de contrôle automatisé dit le décret] pour assurer l'effectivité du temps de travail.

Quel est l'impact collectif de ce jugement ?

Sans ce jugement la direction aurait été en capacité « d'accepter » (sinon exiger !) 14 minutes de travail supplémentaire gratuit par jour, par agent (ce qui, sur une base de 7000 agents et une moyenne de 200 jours de travail par an, représente la bagatelle de **plus de 210 postes en équivalents temps plein !**).

Excusez du peu...

**AVEC FO... FAIRE VALOIR SES DROITS RESTE UN MOYEN EFFICACE
DE SE FAIRE RESPECTER ET DE SAUVEGARDER SES CONDITIONS DE TRAVAIL !**

Crise de la dette, règle d'or et plan d'austérité...

La crise des ânes

Un homme portant cravate se présenta un jour dans un village.

Monté sur une caisse, il cria à qui voulait l'entendre qu'il achèterait cash 100 € l'unité tous les ânes qu'on lui proposerait. Les paysans le trouvaient bien un peu étrange mais son prix était très intéressant et ceux qui topaient avec lui repartaient le portefeuille rebondi, la mine réjouie. Il revint le lendemain et offrit cette fois 150 € par tête, et là encore une grande partie des habitants lui vendirent leurs bêtes. Les jours suivants, il offrit 300 € et ceux qui ne l'avaient pas encore fait vendirent les derniers ânes existants.

Constatant qu'il n'en restait plus un seul, il fit savoir qu'il reviendrait les acheter 500 € dans huit jours et il quitta le village.

Le lendemain, il confia à son associé le troupeau qu'il venait d'acheter et l'envoya dans ce même village avec ordre de revendre les bêtes 400 € l'unité.

Face à la possibilité de faire un bénéfice de 100 € dès la semaine suivante, tous les villageois rachetèrent leur âne quatre fois le prix qu'ils l'avaient vendu et pour ce faire, tous empruntèrent.

Comme il fallait s'y attendre, les deux hommes d'affaire s'en allèrent prendre des vacances méritées dans un paradis fiscal et tous les villageois se retrouvèrent avec des ânes sans valeur, endettés jusqu'au cou, ruinés. Les malheureux tentèrent vainement de les revendre pour rembourser leur emprunt.

Le cours de l'âne s'effondra. Les animaux furent saisis puis loués à leurs précédents propriétaires par le banquier.

Une suite ?

Cette histoire n'est toutefois pas finie car on ignore ce que firent les villageois.

C'est aux salariés d'écrire la suite... Les Tunisiens et les Egyptiens quant à eux ont commencé à la faire.

Les trois A : Austérité, Agression sociale, Antidémocratique !

Faire payer les pauvres... car ce sont les plus nombreux !

Le PLFSS 2012 prévoit une modification, présentée par le 1er ministre François FILLON, de l'assiette de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) perçues sur les salaires.

Aujourd'hui, l'assiette de ces cotisations est minorée de 3% pour tenir compte des frais professionnels à la charge des salariés. Les deux contributions (7.5% de CSG et 0.5% de CRDS) sont donc calculées sur 97% du revenu brut.

A titre d'exemple, pour un salaire de 1700€, la base imposable passe jusqu'ici à 1649€ et le montant de la cotisation mensuelle est donc de 131.92€.

L'an prochain, la minoration passera à 2% et c'est donc 98% du salaire qui supportera les cotisations sociales. Dans l'exemple précédent, la base imposable monte à 1666€ et la cotisation mensuelle à 133.28€ soit + 1.36€x12mois 16.32€ pour année.

Le salaire sera donc écorné de 17,68€ (16.32+1.36€) pour les nombreux salariés qui perçoivent treize mois de salaires.

Avec cette modification, la double taxation des revenus du travail sera renforcée et ce phénomène touchera tous les contribuables... A part ça, les salariés ne sont que peu impactés par les mesures d'austérité voulues par ce Gouvernement !

Pépone

La crise s'amplifie

Le banquier s'en alla pleurer auprès du maire en expliquant que s'il ne rentrait pas dans ses fonds, il serait ruiné lui aussi et devrait exiger le remboursement immédiat de tous les prêts accordés à la commune.

Pour éviter ce désastre, le Maire, au lieu de donner de l'argent aux habitants du village pour qu'ils paient leurs dettes, le donna au banquier, ami intime et premier adjoint, soit dit en passant. Celui-ci, après avoir rétabli sa trésorerie, ne fit pas pour autant un trait sur les dettes des villageois ni sur celles de la commune et tous se trouvèrent proches du surendettement.

Voyant sa note en passe d'être dégradée et prise à la gorge par les taux d'intérêts, la commune demanda l'aide des communes voisines, mais ces dernières lui répondirent qu'elles ne pouvaient en aucun cas l'aider car elles avaient connu les mêmes infortunes.

Qu'advient-il ?

Sur les conseils avisés et désintéressés du banquier, toutes décidèrent de réduire leurs dépenses :

Moins d'argent pour les écoles, pour les programmes sociaux, la voirie, la police municipale... On repoussa l'âge de départ à la retraite, on supprima des postes d'employés communaux, on baissa les salaires... Et, parallèlement, on augmenta les impôts.

C'était, disait-on, inévitable mais on promit de moraliser ce scandaleux commerce des ânes.

Qui mène le bal ?

Cette bien triste histoire prend tout son sel, quand on sait que le banquier et les deux escrocs sont frères et vivent ensemble sur une île des Bermudes, achetée à la sueur de leur front.

On les appelle les frères Marchés. Très généreusement, ils ont promis de subventionner la campagne électorale des maires sortants.

**FO LA DIFFÉRENCE
FO L'INDÉPENDANCE**

Abrogation de la loi scélérate sur les retraites

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revalorisation des pensions

**Pour FO le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

*Le 18 octobre à La Poste, du 13 au 20 octobre dans toute l'Éducation Nationale
le 20 octobre dans la fonction publique (Etat et Hospitaliers)*

***VOTEZ ET FAITES VOTER FO AUTOUR DE VOUS !
Collègues, voisins, amis, famille... pas une voix FO ne doit manquer !***

Plus de 300 candidats en Ile-et-Vilaine, plus de 25000 agents concernés !

Les listes FO aux élections professionnelles ont toutes été déposées.

18 candidats professeurs des écoles, 38 candidats dans les collèges et lycées, 73 candidats dans l'enseignement supérieur, 48 candidats à la DGFIP, 64 candidats hospitaliers (pour la première fois, des listes FO dans tous les CHU de France) et 75 candidats à La Poste (courrier et colis). Sans compter les listes nationales comme à la Défense ou chez nos camarades Inspecteurs des permis de conduire ou de l'ex-équipement (la DIRO ayant remplacé les DDE).



Plus de cinquante camarades ont participé au meeting électoral vendredi 23 septembre. Sept candidats y ont expliqué les enjeux de ces élections :

Sylvain, professeur des écoles a présenté une campagne électorale axée sur les revendications

Fabrice, professeur de collège, a dénoncé les conséquences de la RGPP notamment avec les réformes dans l'Éducation Nationale

Gilles, maître de recherche, a appelé chaque candidat à faire voter autour de

lui même si l'orientation correcte de nos revendications doit faciliter le vote

Christine, agent des finances, a dénoncé les suppressions d'emploi dans ce ministère

Pascal, postier, a dénoncé la sous-traitance et les conditions de travail de plus en plus difficiles

Dominique, facteur depuis 25 ans, a retracé le combat victorieux pour les reprises d'ancienneté

Bertrand, agent hospitalier, a présenté une campagne axée sur les victoires successives du syndicat devant le Tribunal Administratif contre la direction du CHU sur les salaires et le temps de travail.

Toutes les listes sont donc déposées. C'est là le résultat du travail militant engagé par tous nos camarades et c'est une première victoire pour affirmer la représentativité de Force Ouvrière et la présence à ce scrutin d'une organisation syndicale confédérée, indépendante et porteuse des revendications. Il s'agit maintenant d'engager la campagne électorale pour que le jour du scrutin, pas une seule voix FO ne manque...

Chaque camarade connaît dans sa famille, ses amis, son voisinage, un fonctionnaire, un postier ou un hospitalier concerné par les élections du 20 octobre.

Chacun peut donc contribuer au succès des listes Force Ouvrière.

FO édite le livre noir de la RGPP !

à télécharger : http://www.force-ouvriere.fr/page_principal/service-public/pdf/livre_noir_RGPP.pdf

ou à prendre à l'UD (après avoir passer commande)

Au sommaire :



- Se déplacer,
- travailler,
- se former,
- s'informer,
- être en sécurité,
- se nourrir,
- se cultiver,
- se loger,
- se soigner,
- consommer,
- avoir des loisirs

**Titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à gagner
FORCE OUVRIÈRE : L'INDÉPENDANCE POUR DÉFENDRE LES REVENDICATIONS**

COMMUNIQUE DE PRESSE de l'Union Départementale



Les conseillers prud'hommes Force Ouvrière d'Ille et Vilaine, les défenseurs Force Ouvrière devant les conseils des prud'hommes réunis le 28 septembre 2011 à l'initiative du secrétaire général de l'union départementale des syndicats CGT Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine ont étudié les dispositions de la loi 2011-900 du 29 juillet 2011. L'article 54 de ladite loi instaure un article du code général des impôts aux termes duquel « une contribution pour l'aide juridique de 35 € est perçue par instance introduite en matière civile, commerciale, prud'homale, sociale ou rurale devant une juridiction judiciaire ou par instance introduite devant une juridiction administrative ».

Sous le prétexte particulièrement hypocrite de l'aide juridictionnelle dont tout un chacun connaît l'état de misère, le gouvernement met en place un « forfait justice » qui, comme le forfait journalier hospitalier, pourrait augmenter de manière exponentielle.

Ainsi il faudrait payer pour obtenir un certificat de travail, une attestation destinée à pôle emploi ou son salaire. Il n'est pas rare que le conseil des prud'hommes

soit saisi par des salariés qui n'ont plus de salaires depuis plusieurs mois. Faudra-t-il qu'ils paient 35 € ?

Les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle ne paieraient pas le forfait mais, pour ce faire, devront renoncer au droit d'être assisté par un délégué syndical ou même de se défendre seul. Il faudrait absolument qu'ils choisissent l'assistance par un avocat.

Il s'agit d'une atteinte intolérable supplémentaire à l'accès aux droits pourtant déjà mis à mal par la réforme de la carte judiciaire. Force ouvrière et ses conseillers prud'hommes mettront tout en œuvre pour que ce « forfait justice » ne soit pas appliqué et pour le retrait de ce texte.

Les conseillers prud'hommes Force Ouvrière demanderont que les conseils des prud'hommes ne déclarent jamais irrecevable une instance du fait que le forfait justice de 35 € n'aurait pas été payé.

Rennes, le 29 septembre 2011

ENVOYEZ-NOUS VOS RESULTATS D'ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Loi du 20 août 2008 oblige... l'UD a besoin d'une copie des procès-verbaux des élections professionnelles de votre entreprise ayant eu lieu depuis cette date. (Imprimés CERFA) Votre employeur ne peut faire obstacle à la demande de copie de ces procès verbaux...

Merci de renvoyer le plus rapidement possible à l'UD de Rennes les copies de vos procès verbaux d'élections.

Contact : **Yohann Rolland** - 06.27.74.02.54 ou fo-keolis-armor@hotmail.fr

Stages de formation syndicale organisés à l'UD

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
45	Du mardi 8 au jeudi 10 novembre	Rôle et fonctionnement du CHSCT
48	Du lundi 28 nov. au vendredi 2 décembre	Rôle et fonctionnement du CE



Echo du dernier stage « découverte de FO » ...

Je crois maintenant comprendre ce que veut dire le mot "syndicalisme" tel que je le voulais sans le savoir, grâce à Monsieur Jacques. Je comprends ce que représente FO, du moins la philosophie de la CGT-FO et je suis fier d'en faire partie car je n'ai pas quitté la CGT pour FO, j'ai toujours été CGT-FO et c'est la CGT qui n'a pas respecté les valeurs initiales.

J'ai pu renforcer mon expérience technique mais j'ai aussi beaucoup appris sur le service public et l'enjeu de le défendre à tout prix pour le bien de tous.

Je me sens mieux armé pour rappeler nos valeurs au sein de notre section et j'espère dans quelques mois créer un syndicat...

AFOC
afoc35@yahoo.fr

Association
Force Ouvrière
Consommateurs
d'Ille-et-Vilaine

Permanences :

- à l'UD FO
35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66
le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)
le mercredi de 14h à 17h30
- à la Maison de la Consommation,
48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41
le lundi de 14 h 00 à 17 h 30
- au Centre Social de VITRÉ rue Notre - Dame
les 2ème et 4ème vendredi de 10h à 12h